



Commune d'Autigny

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 8 octobre au 8 novembre 2021

DÉSAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL **Art. 18 Nouvelle mensuration (NM) / 1283 Ancienne** **mensuration (AM) - « Route de Chénens »**

En sa qualité d'autorité compétente, conformément aux articles 16 et 17 de la loi sur le domaine public et conformément à l'article 19 de la loi sur les routes, le Conseil communal motive que :

- Ce tronçon routier n'est plus utilisé comme route communale depuis plusieurs années, un autre accès ayant été aménagé. Il sert d'accès pour 2 bâtiments art. 17 et 19 NM. La servitude de passage sur l'art. 17 n'est plus en vigueur.
- Il y a donc lieu de procéder à sa désaffectation en domaine privé communal.

Dès lors, dans sa séance du 14 septembre 2021, le Conseil communal décide :

- Le chemin public art. 18 NM / 1283 AM RF situé « Route de Chénens » sera désaffecté du domaine public communal.

Les documents peuvent être consultés à l'Administration communale, Route de Chénens 12, 1742 Autigny ou à la Préfecture de la Sarine, Grand-Rue 51, 1701 Fribourg.

Cette décision est soumise à recours, par le dépôt d'un mémoire motivé dans un délai d'enquête de trente jours dès sa publication, auprès de la Préfecture de la Sarine, Grand-Rue 51, Case Postale, 1701 Fribourg.

Le Conseil communal